

LISTE DE VÉRIFICATION POUR L'EXPÉDITION DE VÉHICULES

- ❑ Effectuez les réparations et l'entretien nécessaires. Seuls les véhicules immatriculés peuvent être expédiés.
- ❑ Si votre véhicule est un modèle ancien qui ne figure pas dans le Canadian Red Book, faites faire l'évaluation requise pour établir sa valeur aux fins de la couverture (certaines évaluations sont remboursables en vertu de la [DRFAC](#)).
- ❑ Nettoyez l'intérieur et l'extérieur du véhicule avant le ramassage (afin que tout dommage soit visible lors de l'inspection du véhicule par le transporteur).
- ❑ Retirez tous les effets personnels du véhicule, y compris les sièges d'auto, les porte-bagages de toit, les barres de feux, les porte-vélos et les pneus d'hiver ou d'été. Le transporteur peut également demander que d'autres préparatifs soient effectués, comme le retrait des enjoliveurs.
- ❑ Assurez-vous que votre véhicule fonctionne bien, que le réservoir de carburant est rempli environ au quart et qu'il y a suffisamment d'antigel pour le protéger du froid (votre couverture ne s'applique pas si cela n'est pas fait et que des dommages dus au froid surviennent).
- ❑ Remettez votre certificat d'immatriculation valide au transporteur pour qu'il le place dans votre véhicule pendant le transport. Point important : si l'immatriculation n'est pas disponible ou n'est pas trouvée dans le véhicule, celui-ci ne sera pas expédié et pourrait nécessiter une manipulation et un stockage particuliers. Ces dépenses seront à vos frais et votre véhicule pourrait même être saisi pour payer les frais.
- ❑ Remettez un jeu de clés au transporteur.